



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/532  
S/1996/864  
21 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Points 109 et 110 c) de l'ordre du jour  
DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME :  
SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME  
ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS  
SPÉCIAUX

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 21 octobre 1996, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer les commentaires suivants concernant le document A/51/455, du 7 octobre 1996, qui contient une lettre datée du 4 octobre 1996 adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la "Mission permanente de la Yougoslavie auprès des l'Organisation des Nations Unies".

Le Gouvernement albanais rejette toutes les accusations formulées à l'encontre de la politique de paix poursuivie par la République d'Albanie et sa position de principe indéfectible en faveur du respect total de tous les droits du peuple albanais au Kosovo. L'interprétation volontairement erronée de la déclaration faite par M. Tritan Shehu, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie, lors du débat général montre à l'évidence que, comme dans le passé, les autorités de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) poursuivent leur action de désinformation de la communauté internationale, dans le but de déguiser la vérité sur la situation grave que connaît le Kosovo, dont la population établie sur ces terres depuis des milliers d'années, est presque entièrement constituée d'Albanais. Mon gouvernement rejette catégoriquement l'affirmation malveillante et éhontée selon laquelle "la position albanaise a encouragé récemment les extrémistes séparatistes à se livrer à des actions terroristes", alors qu'en fait ces "actions terroristes" ne sont que des provocations visant à compromettre la politique de paix que le peuple albanais du Kosovo n'a cessé de poursuivre depuis des années, mais qui n'a malheureusement pas eu les résultats qu'elle mérite. En ce qui concerne les allégations, lancées comme une contre-accusation concernant la situation des minorités en Albanie, les autorités de Belgrade se rendraient compte qu'elles tombent d'elles-mêmes si elles se donnaient la peine de lire non pas la déclaration de M. Shehu, mais le rapport sur l'Albanie établi

par M. Max Van der Stoel, Haut Commissaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, contenu dans sa lettre du 2 novembre 1994 adressée au Ministère adjoint des affaires étrangères de la République albanaise et distribuée comme document de l'OSCE.

La situation actuelle au Kosovo, où les Albanais sont victimes d'une répression brutale et massive, a pour cause la politique agressive et les pratiques discriminatoires auxquelles s'y livre le régime serbe depuis quelques années. Les autorités serbes poursuivent leur campagne de terrorisme d'État sous des formes diverses, dont nous ne mentionnerons que quelques-unes : meurtres et tortures d'Albanais, perquisitions de domiciles privés sur l'ensemble du territoire, arrestations illégales, persécutions des activistes politiques et des défenseurs des droits de l'homme, sévices systématiques, détention politique, campagnes systématiques et soutenues de destruction du patrimoine culturel albanais, notamment par l'interdiction de l'enseignement en albanais et la répression des efforts que font les Albanais du Kosovo pour préserver leur identité. Le Ministre albanais n'est pas le seul à faire état de ces cas dramatiques de violations des droits de l'homme : les rapports des rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie, les rapports d'organisations non gouvernementales, dont Amnesty International et Human Rights Watch d'Helsinki, ainsi que les rapports périodiques du Conseil pour la défense des droits de l'homme et des libertés, établi à Pristina, présentent le même tableau. Il est évident que, contrairement aux allégations formulées dans le document A/51/455, les conditions qui permettraient la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne sont à aucun égard réalisées au Kosovo.

La communauté internationale et notamment l'Organisation des Nations Unies, l'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont lancé des appels pour que soit pleinement garanti le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Kosovo et poursuivent leurs efforts dans ce sens. Dans ses résolutions 49/204 et 50/190, l'Assemblée générale demande aux autorités de Belgrade de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre immédiatement un terme à toutes les violations des droits de l'homme et des libertés et de cesser la répression contre les Albanais au Kosovo. En outre, la communauté internationale a demandé aux autorités serbes d'entamer un dialogue sérieux avec les représentants légitimes des Albanais au Kosovo afin de trouver une solution pacifique au problème. Les autorités de Belgrade ne peuvent pas qualifier la préoccupation de la communauté internationale à l'égard du Kosovo "d'ingérence dans les affaires internes de la République fédérative de Yougoslavie". Bien au contraire, si elle veut sincèrement la paix, la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devrait appliquer immédiatement les résolutions de l'Assemblée générale et d'autres instances des Nations Unies concernant le Kosovo. Or, elle refuse systématiquement de tenir compte de ces documents. De surcroît, la résistance pacifique des Albanais, auxquels le monde entier a rendu hommage, ne saurait être qualifiée de "terrorisme"; les autorités de Belgrade devraient au contraire entamer un processus de recherches sur les derniers actes de provocation, commis pour justifier le terrorisme d'État dont le peuple albanais ne cesse d'être victime au Kosovo.

Le Gouvernement albanais maintient sa position constructive, fondée sur la Charte des Nations Unies et le droit international, selon laquelle le problème

du Kosovo devrait être résolu par la voie de négociations entre Belgrade et Priština en présence d'une tierce partie internationale crédible. Comme l'a déclaré M. Tritan Shehu, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie au cours du débat général de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, l'Albanie estime que le Kosovo devrait se voir accorder un statut conforme à la volonté politique de son peuple et aux instruments internationaux qui reconnaissent le droit des peuples à l'autodétermination.

La République d'Albanie n'a cessé de mener une politique constructive en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. L'Albanie s'oppose à la modification des frontières par la force, comme en témoigne à l'évidence sa condamnation de l'agression serbe dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. De même, l'Albanie a soutenu les efforts en faveur de la paix dans l'ex-Yougoslavie et elle y a apporté une contribution positive et concrète. Il est donc juste que l'Albanie insiste pour qu'après celle de la Bosnie, la question du Kosovo, qui reste à ce jour le problème le plus grave dans les Balkans, trouve au plus tôt une solution juste. Comme dans le passé, les autorités de Belgrade en employant des termes nouveaux tels que "la grande Albanie" et "sécession", s'efforcent de dissimuler à la communauté internationale le problème réel du Kosovo. L'idée d'une "grande Albanie" n'est qu'une abstraction, alors que la politique de la "grande Serbie" entreprise par Belgrade s'est traduite pour les peuples de l'ex-Yougoslavie par un lourd tribut : 200 000 morts, sans compter le nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées et les dévastations en Bosnie et dans les zones voisines.

Je voudrais pour terminer relancer l'appel du Gouvernement albanais à la communauté internationale, pour que celle-ci continue à porter l'attention qu'ils méritent aux graves problèmes du Kosovo, afin d'y trouver une solution pacifique et juste et de contribuer ainsi à la paix et à la sécurité internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 109 et 110 c) de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Pellumb KULLA

-----